



Pôle Urbanisme ERDF

LE MANS METROPOLE Service Urbanisme - foncier  
PLACE SAINT PIERRE  
72039 LE MANS CEDEX 9

Téléphone : 02 51 36 47 57  
Télécopie : 0811 37 02 53  
Courriel : erdf-urbanisme-pdl@erdfdistribution.fr  
Interlocuteur : BOUREL Christophe

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**  
LA ROCHE-SUR-YON, le 27/03/2017

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme **PC07218116Z0207** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	GARE DE TRIAGE 72000 LE MANS
<u>Référence cadastrale :</u>	Section KR , Parcelle n° 70 Section ks , Parcelle n° 55
<u>Nom du demandeur :</u>	PAUL DAUPHIN NICOLAS

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une modification de puissance, avec une puissance de raccordement finale du projet égale à **50 kW** triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière<sup>1</sup> n'est due par la commune à Enedis.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir **50 kW** triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis, une contribution financière pour des travaux correspondant à une autre solution technique pourrait être à la charge de la commune (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Le demandeur a reçu de la part de ENEDIS Service des producteurs à LAVAL , un pré études simple avec une estimations le 12 10 2016 , pour l'instant le demandeur n'as pas déposé une demande de raccordement , pour une étude de production et de la consommation , cette demande est à envoyer à Laval ENEDIS Services des Producteurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Christophe BOUREL**  
Votre conseiller

<sup>1</sup> Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie

